



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 février 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, madame Marie-Claude Nichols, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Jean Lalonde, préfet suppléant et maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux,
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Mylène Blais, directrice des ressources humaines et du développement social durable.

Sont absents madame Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe, et monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

1. BIENVENUE PAR MADAME LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 14-02-12-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 4.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-02-12-02

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 7. « Ressources humaines » après le point 17. « Période de questions allouée aux citoyens ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2014 : ADOPTION

CA 14-02-12-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-02-12-04

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-02-12.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-02-12, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. OFFICE DU TOURISME DU SUROÏT : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer un représentant à l'Office du Tourisme du Suroît;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseillère en développement touristique du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges était vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Marianne Sigouin-Lebel est la nouvelle conseillère en développement touristique du CLD;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-02-12-05

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de nommer** madame Marianne Sigouin-Lebel à titre de représentante de la MRC à l'Office du Tourisme du Suroît.

Proposition adoptée.

En ce qui concernant le contrat avec l'Office du Tourisme du Suroît, madame le préfet informe les membres qu'un représentant de l'organisme fera une présentation à un prochain comité administratif afin que les membres puissent se positionner par la suite.

5.2.2. COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉGALITÉ DES CHANCES ET COHÉSION TERRITORIALE (CDSÉC) À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT : NOMINATION

CONSIDÉRANT la demande de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent aux fins de nommer un commissaire pour la Commission de Développement social, Égalité des chances et Cohésion territoriale (CDSÉC) de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté et mis en œuvre la Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à siéger à cette commission;

POUR CES MOTIFS,



CA 14-02-12-06

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu de nommer madame Mylène Blais, directrice des ressources humaines et du développement social durable, à titre de commissaire pour la Commission de Développement social, Égalité des chances et Cohésion territoriale (CDSÉC) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en remplacement de monsieur Simon Bellemare.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. SÉCURITÉ

7.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

7.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

7.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

8. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Aucun sujet traité.

9. ENVIRONNEMENT

9.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

9.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

9.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

10.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

10.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENTS NUMÉROS 304-6-2013 ET 345-2-2013

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 304-6-2013 de la municipalité des Cèdres a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 afin de permettre le développement en aire résidentielle para-urbaine dans les secteurs lotis avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, soit dans le secteur Haut-Chambrery;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 345-2-2013 de la municipalité des Cèdres a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 345-2012 afin de modifier une disposition relative aux conditions des permis de lotissement;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 304-6-2013 et 345-2-2013 de la municipalité des Cèdres indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-02-12-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 304-6-2013 et 345-2-2013 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

10.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : RÈGLEMENTS NUMÉROS 528-4 ET 529-5

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 528-4 de la municipalité de Saint-Zotique a pour objet la modification du Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 528 afin d'agrandir l'aire d'aménagement faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle commercial du secteur 20/20;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-5 de la municipalité de Saint-Zotique a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 529 aux fins de créer une nouvelle zone commerciale et de modifier la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 528-4 et 529-5 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-02-12-08

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 528-4 et 529-5 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

10.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1274-15, 1275-189, 1275-203 ET 1276-08

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1274-15 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de certificat pour l'aménagement d'une zone tampon, d'établir un tarif d'honoraire relative à la délivrance des permis de construction pour les catégories d'installation septique de type « Bionest » et « PremierTech » ainsi que pour inclure la définition du terme « Zone tampon »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-189 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet d'abroger le Règlement numéro 1275-191 qui visait la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier certaines dispositions relatives aux matériaux de revêtement et à la hauteur des constructions dans la zone H3-355;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-203 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés et prohibés dans les zones C3-1004 et C3-1012;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1276-08 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 1276 afin de régir les matériaux à employer dans la construction ou la réfection d'un toit plat ainsi que dans la construction ou la réfection d'un lave-auto;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-02-12-09

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1274-15, 1275-189, 1275-203 et 1276-08 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1274-15, 1275-189, 1275-203 et 1276-08 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres que la Commission de transport établit les dates des rencontres pour la gouvernance en transport et qu'ils souhaitent que des personnes externes à la structure y participent.

Les membres discutent des orientations qui pourront être prises dans le cadre de cette commission.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur le directeur général informe les membres que le dossier du pôle logistique nécessite un mandat d'accompagnement afin de repositionner la MRC.

CA 14-02-12-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'octroyer** un mandat à l'entreprise Cohn & Wolfe au montant de douze-mille dollars (12 000 \$) plus les frais applicables et les taxes; ce montant sera pris sur la quote-part à verser au Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

Les membres discutent de stratégies de communication relatives au pôle logistique.

12.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. CULTURE

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. TRANSFERT DE MONTEURS DE LIGNES DE VAUDREUIL-DORION VERS SALABERRY-DE-VALLEYFIELD : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la décision d'Hydro-Québec de transférer des monteurs de lignes affectés à Vaudreuil-Dorion afin de les muter à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE cette décision aura des effets négatifs pour le service à la population de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE, dans la région, la majorité des lignes électriques aériennes alimentant les projets domiciliaires sont en arrière lot, ce qui augmente considérablement les probabilités de pannes et nécessite une intervention régulière et rapide des monteurs de lignes;

CONSIDÉRANT QUE, depuis plus de dix (10) ans, il y a une augmentation croissante et constante de la démographie dans la région de Vaudreuil-Soulanges;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE ce transfert allongera indéniablement le temps d'intervention pour la réparation des pannes en raison, notamment, des déplacements des monteuses de lignes et du ravitaillement des équipements (transformateurs, isolateurs, conducteurs, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la longueur de la durée du temps d'intervention actuel pour la réparation des pannes ne répond pas aux besoins de la population;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-02-12-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **informe** Hydro-Québec qu'elle est en total désaccord avec le déplacement des monteuses de lignes de Vaudreuil-Dorion à Salaberry-de-Valleyfield et **demande** la révision de cette décision;

que copie de cette résolution **soit transmise** à madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges, ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.

Proposition adoptée.

14.2. 20^E CONFÉRENCE NATIONALE DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC : INVITATION

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une invitation reçue de *Solidarité rurale du Québec* à leur 20^e conférence nationale qui aura lieu les 26-27 et 28 mars prochain à La Malbaie.

CA 14-02-12-12

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **que** le président **soit nommé** et **de payer** les frais pour cette invitation, si nécessaire.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande des explications concernant le droit de retrait de la ville de Vaudreuil-Dorion en culture.

Madame le préfet l'informe que ce dossier a été traité lors de la séance du conseil de janvier dernier.

La directrice du greffe et du contentieux quitte la séance à 13 h 30.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

CA 14-02-12-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de procéder** à huis clos à 13 h 31.

Proposition adoptée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 14-02-12-14

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de lever** le huis clos à 14 h 50.

Proposition adoptée.

7. RESSOURCES HUMAINES

Madame la directrice des ressources humaines et du développement social durable présente aux membres les points relatifs à la gestion des ressources humaines.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

7.1. POSTE DE TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-23-07 transformant le poste de contrôleur de projets en poste de technicien en comptabilité pour répondre aux besoins de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en décembre 2013 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate en comptabilité;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 12 000 141 – 15%
- 02 13 000 141 – 15%
- 02 61 000 141 – 10%
- 02 69 000 141 – 2%
- 02 22 000 141 – 1%
- 02 29 000 141 – 1%
- 02 70 200 141 – 4%
- 02 46 000 141 – 5%
- 02 40 000 141 – 20%
- 02 45 400 141 – 25%
- 02 59 000 141 – 1%
- 02 32 000 141 – 1%

POUR CES MOTIFS,

CA 14-02-12-15

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'embaucher** madame Natacha Latour à titre de technicienne en comptabilité pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 10 mars 2014, selon la classe 5, échelon 7 de la convention collective.

Proposition adoptée.

7.2. POSTE EN GÉOMATIQUE : CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT la démission de la technicienne en géomatique;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de la candidate;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 12 000 141 – 6%
- 02 13 000 141 – 2%
- 02 61 000 141 – 5%
- 02 69 000 141 – 60%
- 02 22 000 141 – 2%
- 02 29 000 141 – 2%
- 02 70 200 141 – 2%
- 02 46 000 141 – 2%
- 02 40 000 141 – 2%
- 02 45 400 141 – 10%
- 02 59 000 141 – 2%
- 02 32 000 141 – 5%

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-02-12-16

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée de trois (3) mois à madame Pepita Alicia Coll-Cardenas Matta à titre de technicienne en géomatique, pour la période du 17 février 2014 au 16 mai 2014, 35 heures par semaine, selon la classe 5, échelon 3 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

Faisant suite aux discussions, un nouvel organigramme est déposé.

CA 14-02-12-17

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** le nouvel organigramme tel que déposé, **de prendre** les mesures nécessaires à son application et **d'informer** les employés de la MRC.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 14-02-12-18

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** la séance **soit levée** à 15 h.

Proposition adoptée.


MARIE-CLAUDE NICHOLS
Madame le préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier